



## LES INFOS DU C.S.N.G.



# C.S.N.G. News

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

Nous vous espérons toujours en bonne forme et venons avec ce bulletin renouer un peu nos liens sportifs bien distendus... Où en sommes-nous ? Que se passe-t-il au CSNG ?

A ce jour, le 12 février 2021 la piscine municipale couverte A-P Viénot est toujours interdite d'accès aux différents publics dont les associations sauf pour les personnes bénéficiant d'une dérogation.

*Cf. : Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Depuis le début de la saison 2020-21, le club a pu accueillir les adhérents dans les groupes :

- du 5 octobre 2020 au 17 octobre 2020 (vacances scolaires automne) pour les adhérents mineurs et majeurs.
- du 15 au 19 décembre 2020 (mineurs sans parent seulement)
- pendant les vacances de Noël (séances remplacement mineurs sans parent seulement)
- Du 5 janvier au 16 janvier 2021 (adhérents mineurs sans parent)

Licences :

- Correspondant à ces séances, les licences fédérales ont été payées et sont en cours de validation par la Fédération Française de Natation.

Cotisations :

- Contrairement à ce que nous avons annoncé en novembre 2020, le comité directeur a décidé de procéder à l'encaissement des cotisations des groupes loisirs (celles de groupes compétition avaient été encaissées en octobre 2020).

**Remboursement au prorata**

- En juin 2021, en fin de saison, le comité directeur calculera, pour chaque groupe, la part des séances annulées pour effectuer **le remboursement correspondant de la cotisation de chaque adhérent**, sous forme de chèque ou d'avoir à reporter sur la saison 2021-22.

Ces décisions se sont imposées au fur et à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des annonces concernant les équipements sportifs et les associations. Elles permettent ainsi de régulariser la situation et les bénévoles du comité directeur sont prêts à fournir ce travail important afin de dédommager de manière équitable tous les adhérents qui leur ont fait confiance en septembre.

Soyez assurés de l'intérêt constant que nous portons à notre club, le CSNG, ses salariés et ses adhérents et recevez nos remerciements sincères pour le soutien que vous nous manifestez depuis le début de cette crise.

Cordialement,

Pour le Comité directeur du CSNG,  
Marie-Agnès Bouchard